



COMMUNIQUE SUITE AU CTL DU 26/04/2022

Dans le cadre des négociations nationales, le protocole signé le 22 octobre 2021 entre la direction générale et les organisations syndicales représentatives de la DGFIP prévoit la mise en place d'un « Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents », doté d'une enveloppe totale de 10 millions d'euros. La somme attribuée au département de Vendée s'élève à 79 595 €.

Il est indiqué dans le protocole que ce fonds a vocation à financer des actions relevant des quatre axes suivants :

- Cadre de vie au travail ;
- Démarche éco-responsable ;
- Sensibilisation aux innovations ;
- Responsabilité sociale de la DGFIP ;

Pour l'intersyndicale de Vendée (FO, Solidaires, CGT et CFDT), cette enveloppe, bien qu'elle ait le mérite d'exister, reste totalement dérisoire face à l'ampleur des problématiques des collègues et ne répond en rien aux problèmes d'effectifs, de réformes et restructurations incessantes, ou encore de perte de pouvoir d'achat.

Pour les élu-e-s du département, l'amélioration du cadre de vie des agents au travail ne pourra être significative qu'avec :

- un plan massif de recrutement de fonctionnaires, l'arrêt des suppressions d'emplois et d'embauche des contractuels, l'arrêt des restructurations,
- l'augmentation du point d'indice,
- une gestion des services à la hauteur de nos ambitions accompagnée d'une véritable formation de nos encadrants,
- une gestion des Risques Psycho-Sociaux digne des moyens mis en œuvre
- une véritable politique de prévention (qui passe par le recrutement de médecins de prévention, infirmiers...),

Pour l'intersyndicale de Vendée, il n'est pas question pour autant de renoncer à utiliser ce fonds. Même s'il ne s'agit là que d'un effet de communication de la Direction Générale, il n'en demeure pas moins qu'il peut permettre de financer certaines actions qui n'auraient pas vu le jour dans d'autres circonstances.

En outre, il faut rappeler que dès lors que nous ne votons pas majoritairement pour un ensemble d'actions utilisant au moins le montant de l'enveloppe, tout ou partie de celle-ci serait remonté en centrale et redistribué à d'autres départements.

Le vœu commun et spontané des élu-e-s du département a été de favoriser les projets qui touchent tous les agents et peuvent être déclinés sur l'ensemble des sites, pour qu'ils bénéficient au plus grand nombre et de manière la plus égalitaire possible.

Ainsi, l'intersyndicale a voté de manière unanime pour les actions suivantes :
(attention, ces actions ne sont pas classées par ordre d'importance car elles rentrent toutes dans l'enveloppe allouée de 79 595 euros et pourront donc être réalisées dans leur totalité)

- * achat de fontaines à eau : pour tous les sites (13 212 €) ;
- * végétalisation des espaces intérieurs : pour tous les sites (4 385 €) ;
- * aménagement d'espaces de détente extérieur : pour tous les sites où cela sera possible (6 000 €) ;
- * cours de sophrologie : pour tous les sites (6 320 €) ;
- * tri sélectif : pour tous les sites (1 140 €) ;
- * aménagement d'espaces de détente intérieurs : un bilan sera fait sur chaque site pour y recenser les besoins réels et la faisabilité (27 373 €) ;
- * insonorisation de bureaux : selon proposition (5 513 €) ;
- * installation d'une boîte à livres : sur tous les sites (5 232 €) ;
- * vélo bureau, repose-pied dynamique, ballon d'assise : en réponse à des demandes précises mais avec l'idée d'une mise à disposition partagée pour faire découvrir ces matériels (1 450 € + 1 178 € + 417 €) ;
- * cadres- affiches pour les couloirs : selon propositions (840 €) ;
- * aménagement de parking à vélo : barre de sécurisation : selon demande (2 100 €) ;
- * participation de la DDFIP à la Joséphine (2 215 €) ;
- * vélo pliant pour le dépôt et retrait du courrier à Montaigu (400 €) ;
- * hôtel à insectes : selon proposition (1 400 €) ;
- * nichoirs à oiseaux : sur tous les sites (420 €) ;

Les élu-e-s du département ont par ailleurs souhaité anticiper un possible complément d'enveloppe, provenant de la redistribution des fonds refusés par certains départements. C'est pourquoi nous avons voté unanimement sur les actions suivantes dépassant le budget de 79 595€ et classées en actions complémentaires :

- * hôtels à insectes pour tous les sites ;
 - * gourdes isothermes pour les agents demandeurs, dans la limite du budget complémentaire alloué ;
- Soit un abondement de 18 100 € ;

Bien entendu, un certain nombre de propositions n'ont pas pu être retenues.
Nous avons demandé à la direction, qui s'y est engagée, de revenir prochainement vers les agents pour expliquer les raisons l'ayant amenée à écarter certaines actions.

Malgré tout, un grand nombre de propositions n'ont pas été retenues pour l'unique raison qu'elles ne rentraient pas dans le champ d'action de ce fonds. Pour autant cela ne signifie pas qu'elles ne verront pas le jour :

- s'agissant des actions relevant de la compétence de la direction locale, le directeur a assuré qu'il évaluerait les besoins réels et ferait les dépenses qui s'imposent ;
- s'agissant des actions relevant du CHSCT, le directeur s'est engagé à ce que ces sujets soient débattus dès le prochain groupe de travail, afin de permettre une mise en application la plus rapide possible.

En définitive, ce CTL a été l'occasion, non seulement de répartir l'enveloppe allouée, mais aussi de faire le point sur de nombreux besoins des agents de la DDFIP 85.

L'intersyndicale veillera au respect des engagements pris.